

Médiation Lemoine / Communes. 10 mars 2025.

À la suite de l'ordonnance de la cour d'appel d'Orléans du 8 janvier 2025 une réunion a été organisée à la mairie de Bray-en-val.

Étaient présents :

Madame Gressette, maire de Bray-Saint-Aignan.

Monsieur Tondu, adjoint au maire de Bouzy la Forêt.

Monsieur Pierre Lemoine.

Madame Bertrand, DGS des Bordes.

Madame Ribeiro, DGS de Bray.

Madame Chapuis, DGS de Bouzy.

Monsieur Souesme, géomètre.

Monsieur Goussard, médiateur.

Dans un premier temps Monsieur Goussard a pris acte de la volonté des parties d'entrer en médiation ; il a ensuite expliqué les principes, le déroulement et les frais d'une procédure de médiation.

D'un commun accord entre les parties Il a été décidé de commencer la médiation.

Dans les conversations et les échanges qui ont suivi chacun a pu exposer son point de vue.

Des plans de bornage, de cadastre et des titres de propriété ont été portés aux débats.

Devant la difficulté d'interpréter ces plans et titres il a été décidé d'un commun accord de poursuivre la médiation sur place et un rendez-vous a été fixé au domicile de Monsieur Lemoine le 31 mars prochain à 10 heures30.

En fin de réunion et pour assurer le versement de la provision de 400 € par partie déterminée par la cour d'appel d'Orléans Monsieur Goussard a remis un RIB permettant d'effectuer ce versement